



Délégation départementale aux droits des femmes
et à l'égalité femmes/hommes de la Savoie
DDCSPP

VIOLENCES CONJUGALES

« A QUI S'ADRESSER DANS VOTRE
TERRITOIRE ? »

AVANT PAYS SAVOYARD

version mai 2018

COORDONNEES DES DIFFERENTES STRUCTURES LOCALES

Site gouvernemental lutte contre les violences faites aux femmes :
<http://stop-violences-femmes.gouv.fr>

La victime vient de subir des violences de la part de son conjoint ou de son compagnon. C'est une infraction pénale.

En situation de crise et d'urgence contactez la gendarmerie par le 17

Autres contacts :

- Gendarmerie :

Cob de PONT DE BEAUVOISIN / 04.76.31.60.17 / ouverte 7j/7 de 8h à 19h

La COB de Pont de Beauvoisin effectue un relais vers les autres brigades.

Des rendez-vous peuvent être fixés par les gendarmes dans les brigades de :

Saint Genix-sur-Guiers : 04.76.31.60.17

Les Echelles : 0479 36 60 04

- **Police municipale : 04.76.31.83. 24** Mairie - Rue du Faubourg - 73240 St Genix/Guiers

N.B : La victime peut porter plainte dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie quel que soit son lieu de résidence « guichet unique » -art.15-3 du CPP. Les délais de transmission peuvent cependant retarder la procédure). Elle peut le faire également en écrivant directement au procureur de la République.

Ecoute, accueil, orientation

- « **SaVoie de femme** » (ex SOS femmes violences)

04.79.85.53.68

560 chemin de la Cassine – 73000 Chambéry

Ouvert le lundi de 12:00 à 16:00 et du mardi au vendredi de 10:00 à 16:00

Permanences dans l'APS le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi du mois sur RDV

- **AVIJ des Savoie, bureau d'aide aux victimes (BAV) :**

- TGI Chambéry : 9 place du palais de justice – 73000 Chambéry
04.79.33.85.35
04.79.33.60.09 / Poste 1103
[victimes.avij.chambery@gmail.com](mailto:victim.es.avij.chambery@gmail.com)

- **3919** numéro gratuit d'écoute national/ intraçable
Du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 – samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 18h00

La victime est blessée, elle doit se faire soigner :

- **Composer le 15/ le 18 ou le 112 d'un portable**
- **SOS médecin : 3624**
- **Centres hospitaliers :**
Belley : 04 79 42 59 59
Pont de Beauvoisin : 04 76 32 78 54
Chambéry : 04 79 96 50 50

La victime a besoin d'un hébergement :

-**Hébergement dans l'Avant Pays Savoyard :**
Commune de Domessin : 04 76 37 23 14
mairie fermée le lundi matin et le mercredi après-midi
Commune de Dullin : 09 67 00 41 05
Contact et demande par les professionnels uniquement

- **Hébergement sur le département de Savoie :**
- **Urgence Composer le 15**
-Demande d'hébergement en journée : **PAOS-SIAO** 102 rue Freizier - 73000 Chambéry
04.79.60.59.90 / 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- Annuaire national des SIAO sur : <http://www.sisiao.net/siao.html>

- **SaVoie de femme**
04.79.85.53.68
Hébergement selon disponibilité / Accompagnement social

N.B : si la victime quitte le domicile avec des enfants il est recommandé de signaler en police ou gendarmerie qu'elle quitte le domicile pour violences conjugales afin d'éviter un abandon de domicile.

La victime a besoin d'information sur ses droits (ressources, aide sociale, logement, emploi, orientation)

- **Contact : assistantes sociales de secteur**
- CCAS
- Demande de logement social via le site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

La victime souhaite rester dans le logement conjugal, elle saisit le juge pour demander l'éviction du conjoint violent

TGI Chambéry : 04 79 33 60 09 / Place du palais de justice / Chambéry

La victime a besoin de renseignements juridiques en droit civil (pour préparer son départ, son divorce etc ...)

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
04 50 09 52 40

Maison des Associations - 67 rue St François de Sales - 73000 Chambéry

cidff73@orange.fr

infojuridique.cidff73@orange.fr

Du lundi au jeudi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h sur RDV (le vendredi matin sans RDV de 9h30 à 12h30)

N.B sur l'emploi : La démission pour changement de résidence en raison de violences conjugales fait partie des démissions légitimes qui peuvent donner droit à indemnisation, à condition que la victime ait porté plainte auprès du procureur (accord d'application n°15 du régime d'assurance chômage)

La victime a besoin de conseils en droit international ou droit des étrangers ou vous avez besoin d'un-e traducteur-trice

Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Etrangers de Savoie (ADDCAES)

04.79.72.43.49

259 place René Vair - BP 31226 - 73031 Chambéry cedex

contact@addcaes.org

Autres structures pouvant vous être utile :

- **Liste des permanences juridiques gratuites** sur le site du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Savoie (CDAD73) avec notamment les permanences d'avocats, notaires, huissiers en Maison de Justice et du Droit : <http://www.cdad-savoie.justice.fr>

- **Centre de planification et d'éducation familiale du conseil départemental** (contraception, IVG, conseil conjugal)

Chambéry 04.79.96.88.32

Aix-les-Bains 04.79.88.61.77

Belley 04.79.42.59.59